

SAINTE-AGATHE

Au fil du temps...

La Hêtraie
Joyau de notre patrimoine

BULLETIN
MUNICIPAL N°24
JANVIER 2024





Saintagathoises, Saintagathois, mes chers amis,

La guerre avec ses bombardements aveugles, ses tortures, ses prises d'otages, ses viols, est aux portes de l'Europe.

Il est indispensable que nous soyons unis pour clamer notre solidarité, notre empathie auprès de toutes les victimes de ces massacres et que nous fassions entendre nos voix pour que ces horreurs cessent et qu'enfin, au nom du droit international, de l'humanisme, du respect de la liberté des peuples, quels qu'ils soient, des négociations, des compromis puissent être établis pour qu'une paix, même fragile, règne de nouveau.

Savourons l'immense bonheur de vivre à Sainte-Agathe, dans le calme, la paix et le bien-être, même si parfois quelques divergences, quelques malentendus, viennent troubler la vie communale et enflammer certains esprits...

Sachons relativiser ces petits tracassés qui s'estomperont avec le pastel du temps.

Profitez sans restriction de notre belle montagne qui, jusqu'à présent a été épargnée par les catastrophes climatiques subies récemment par de nombreux français.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal et des agents communaux, je vous souhaite une très lumineuse nouvelle année, une excellente santé, entourés de vos familles et de vos amis.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal et des agents communaux, je vous souhaite une très lumineuse nouvelle année, une excellente santé, entourés de vos familles et de vos amis.

Vous trouverez dans ce numéro de Sainte-Agathe au fil du temps, les projets d'aménagement élaborés par tous les membres du Conseil Municipal pour améliorer notre qualité de vie.

Enfin, je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui se dévouent sans relâche au sein des associations pour animer la commune, tissant des liens primordiaux pour la cohésion de notre communauté.

Daniel BALISONI



SOMMAIRE :

| | | | |
|-----------------------------------|-------|------------------------------------|-------|
| Le Mot du Maire | -p 3 | Culture | -p 21 |
| Fiche Pratique | -p 4 | Etat Civil - Population | -p 24 |
| Finances 2023 | -p 5 | Associations | -p 25 |
| Réalisations 2023 | -p 7 | Histoire Locale | -p 30 |
| Projets 2024 | -p 11 | Logement | -p 32 |
| Tarifs 2024 | -p 13 | Jeux | -p 33 |
| Informations Diverses | -p 15 | Calendrier des Manifestations 2024 | -p 34 |
| Évènements et Manifestations 2023 | -p 17 | Collecte des déchets | -p 35 |
| Poème | -p20 | | |



Centre des Impôts de Thiers Avenue du Bon Repos 63300 Thiers
0 809 401 401 Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
Services en ligne : www.impots.gouv.fr

Paiement de vos factures publiques par CB ou prélèvement : www.payfip.gouv.fr

Paiement en numéraire (max 300€) chez les buralistes partenaires :
www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite

Service du cadastre - Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

Bd Berthelot 63033 Clermont-Ferrand Cedex

04 73 43 20 00 Horaires : sur rdv du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

Plans du cadastre en ligne sur www.cadastre.gouv.fr

Les informations cadastrales, à titre consultatif, sont disponibles dans votre Mairie.

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 Thiers

04 73 53 24 71 Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse mail : contact@cctdm.fr Site web : www.cctdm.fr

Déchetterie de Saint Rémy Le Moulin des Goyons 63550 Sainte Rémy sur Durolle

04 73 53 24 71 Horaires : du lundi au samedi de 09h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

Collecte des encombrants 2024 à Ste-Agathe : le 13 mai et le 16 septembre

Service gratuit sur inscription au 04 73 80 26 60

Agence Postale de Vollore rue de la Grande Chaussade (Mairie) 63120 Vollore-ville

04 73 53 72 07 Horaires : du mardi au samedi de 09h à 12h

Sous-Préfecture de Thiers 26 rue de Barante 63300 Thiers 04 73 80 80 80

Pôle Emploi de Thiers 20 rue des Docteurs Dumas 63300 Thiers 39 49

Résidence Chandalon Route d'Arconsat 63250 Chabreloche 04 73 94 49 30

EPHAD des Chatilles Rue de Bonfond 63650 La Monnerie 04 73 51 62 00

Département du Puy-de-Dôme 24 rue St Esprit 63033 CFd 04 73 42 20 20

Électricité / Gaz dépannage 0810 333 063 / **Orange** 3900 ou 1013

URGENCES : SAMU 15 / Pompiers 18 / Gendarmerie 17 / Hôpital Thiers 04 73 51 10 00

Mairie de Sainte-Agathe 3 route du Bourg Le Bourg 63120 Sainte-Agathe

04 73 51 50 27 Horaires : lundi 08h30-12h30 / 13h30-17h + jeudis vendredis 08h30-12h

Adresse mail : mairie@sainteagathe.fr Site web : www.sainteagathe.fr

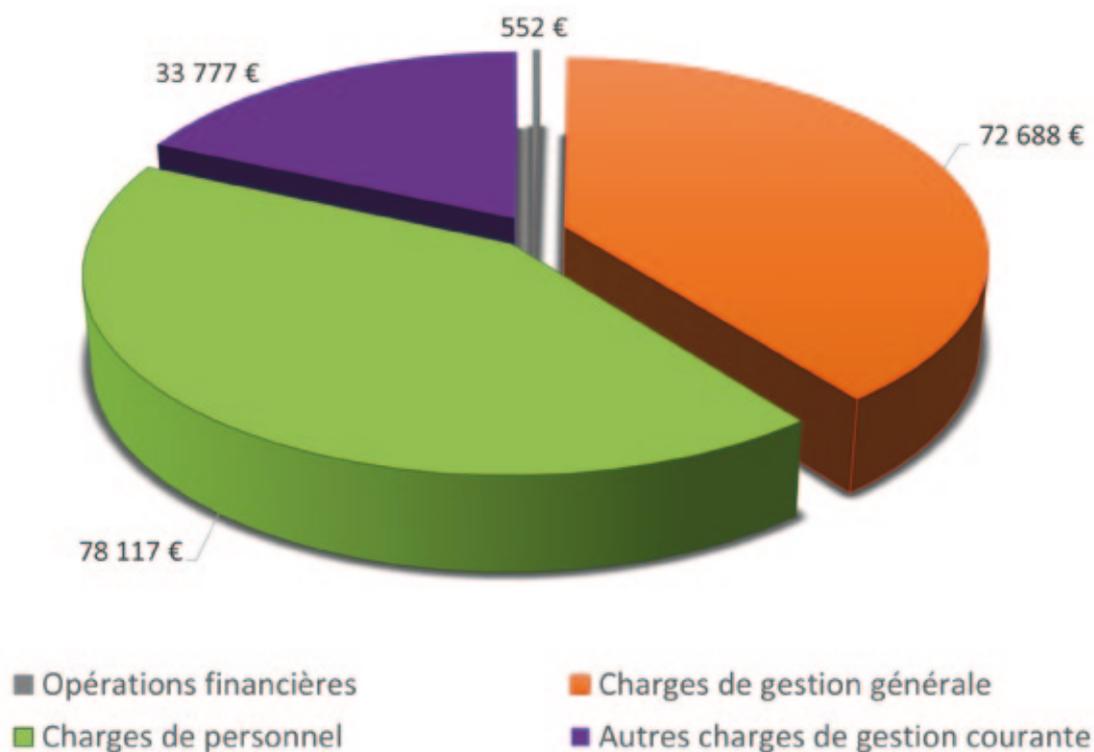
En cas d'urgence : Daniel BALISONI Maire 04 73 53 73 91 / 06 51 18 08 78

Thierry GOYON 1^{er} Adjoint 06 04 09 86 15

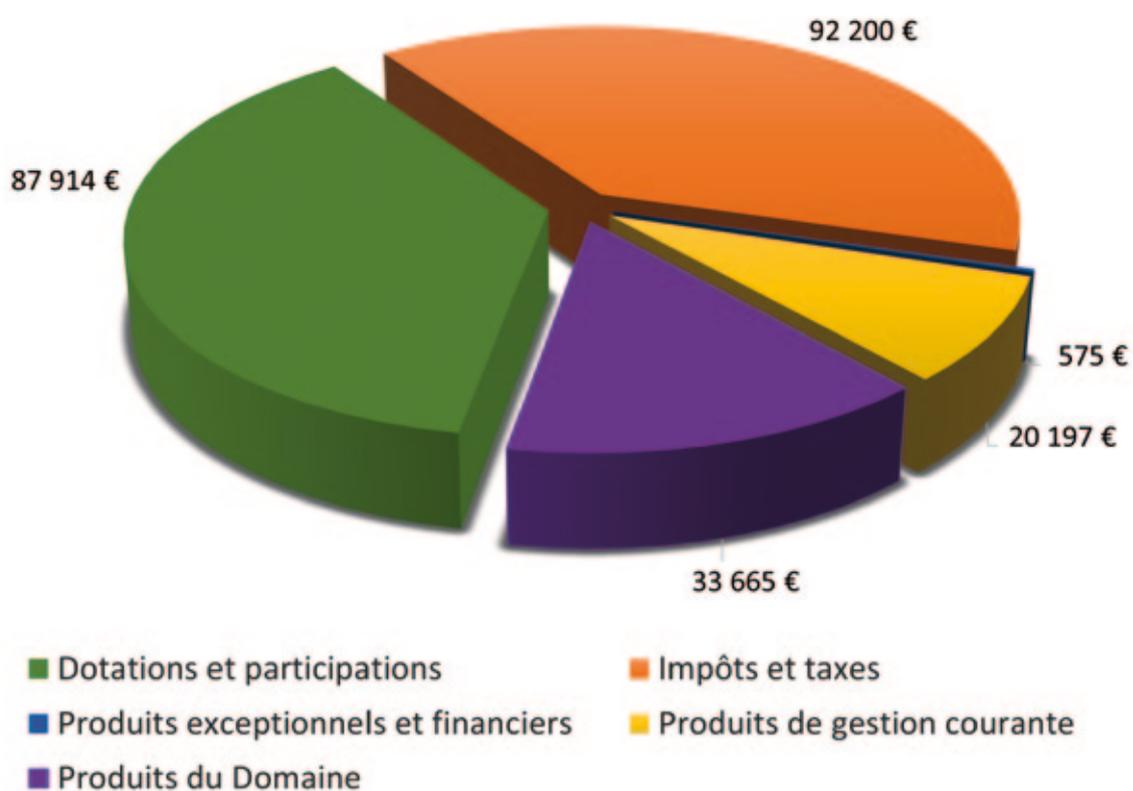
Infos communales sur Panneau Pocket et Facebook Commune de Sainte-Agathe

Toutes vos démarches sur www.service-public.fr

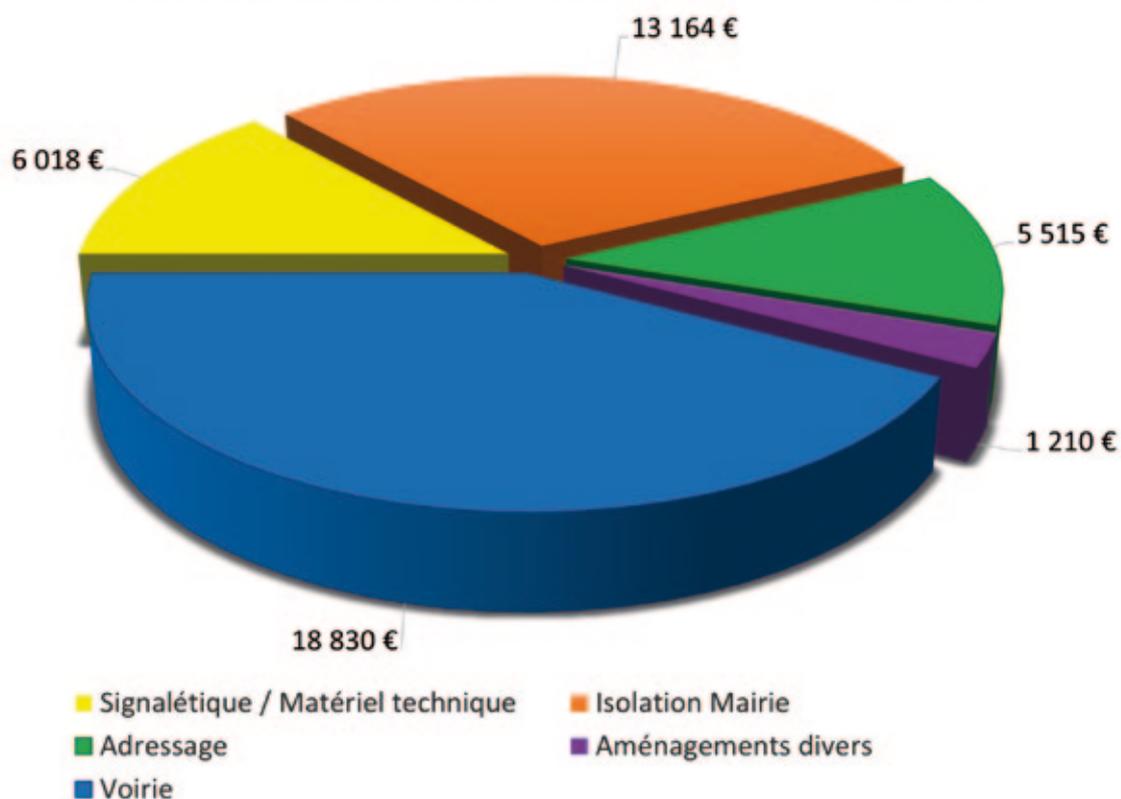
Dépenses de fonctionnement 2023 185 134 euros



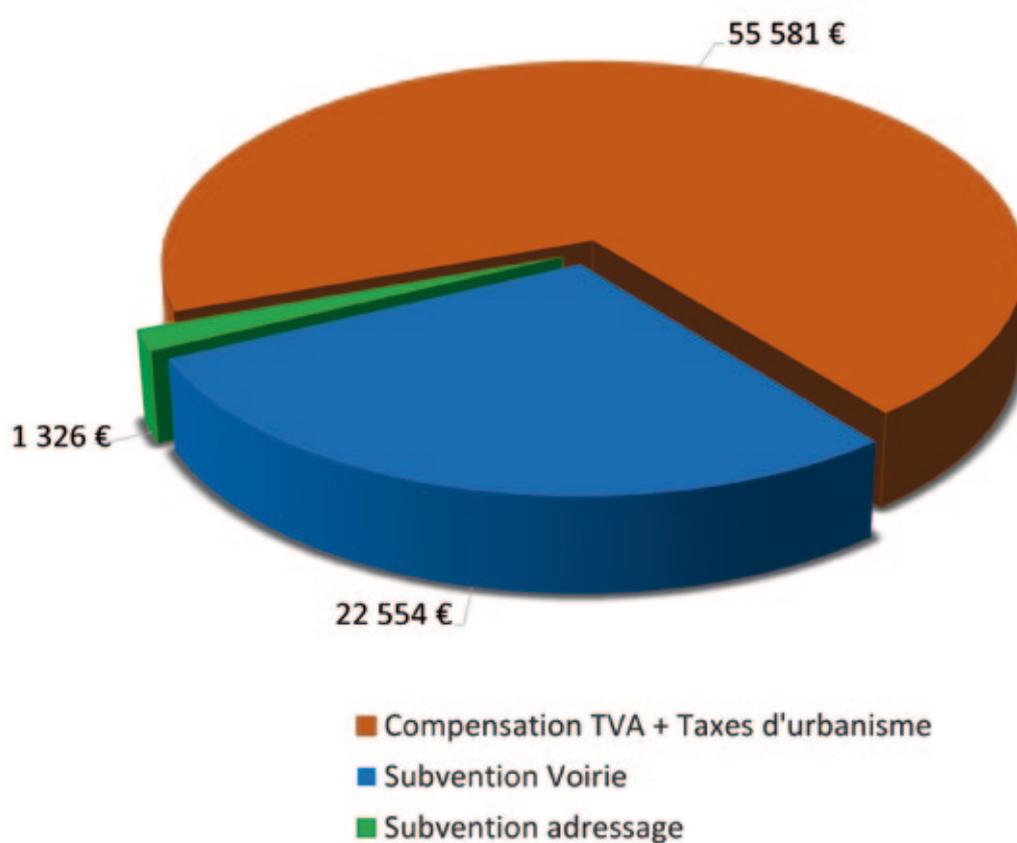
Recettes de fonctionnement 2023 234 551 euros



Dépenses d'investissement 2023 44 736 euros



Recettes d'investissement 2023 79 461 euros



➔ RÉFECTION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE

Les travaux de réfection des façades de l'église sont actuellement en cours.

Ils ont été confiés à l'entreprise DEMIRCI de La-Monnerie-le-Montel, pour un montant total Hors Taxes de 25 350 €.

Ils sont financés comme suit :

| FINANCEMENTS | MONTANTS HT |
|---|----------------|
| Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes | 10 140€ |
| Subvention de l'État au titre de la DETR 2023 | 7 605€ |
| Fonds propres | 7 605€ |
| TOTAL | 25 350€ |



➔ ÉCLAIRAGE PUBLIC



Les travaux de remplacement des ampoules de l'ensemble de l'Éclairage Public en LED avec variateur d'intensité ont été réalisés par l'entreprise Scie Puy-de-Dôme.

Territoire d'Énergie 63 (anciennement SIEG) qui dirige ces travaux finance l'opération à hauteur de 50% de son coût total, soit un reste à charge pour la commune de 17 500€ HT.



➔ ADRESSAGE DE LA COMMUNE

L'opération d'adressage de la commune s'est terminée à l'automne. Toutes les voies desservant des habitations ont été nommées et la signalisation correspondante a été posée. De plus, des numéros ont été attribués et distribués par les élus aux saintagathois et saintagathoises. Pour les quelques administrés qui n'ont pas pu être joints, les numéros sont conservés en Mairie et sont à leur disposition aux jours et heures d'ouverture.

La liste définitive des voies est la suivante :

| NOM DE LA VOIE | LIEUX-DITS | PARCELLE DE DÉPART | PARCELLE DE FIN |
|-----------------------|------------|--|--|
| CHEMIN DE LA MONTAGNE | FRISSONNET | AD 142 à Frissonnet depuis le carrefour avec la RD7 | AL 115 bout du village de Rochemulet (jusqu'à la piste forestière) |
| | LE SUCHEL | | |
| | NAVARON | | |
| | CHABANY | | |
| CHEMIN DE VAULX | ROCHEMULET | AD 6 depuis le carrefour avec la RD7 à Frissonnet | AC 86 château de Vaulx |
| | FRISSONNET | | |
| CHEMIN D'ANAÏS | VAULX | AD 67 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne | AE 115 au sud-ouest du village du Suchel |
| | LE SUCHEL | | |
| CHEMIN DU RUISSEAU | LE SUCHEL | AE 121 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne | AE 110 au bout du chemin d'accès (côté Ouest) |

| | | | |
|--------------------------|--------------|--|---|
| CHEMIN DE LA CROIX DU BÉ | CHABANY | AH 112 à Chabany depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne | AE 213 à la Croix du Bé |
| CHEMIN DU ROCHER | ROCHEMULET | AL 64 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne à l'entrée du village de Rochemulet | AL 68 partie ouest du village de Rochemulet |
| CHEMIN DE LA BONNETIAS | LA BONNETIAS | AN 14 depuis le carrefour avec la RD102 | AN 275 vers le carrefour avec la RD7 au sud du village de La Bonnetias |
| ROUTE DU BOURG | LE BOURG | AO 202 sur RD 102 depuis le carrefour avec le chemin du cimetière | AO 189 jusqu'au carrefour avec la RD 131A |
| CHEMIN DU CIMETIÈRE | LE BOURG | AO 269 depuis le carrefour avec la RD102 | AO 232 extrémité sud de la parcelle au bout du cimetière |
| PLACE DE L'ÉGLISE | LE BOURG | AO 193 entrée depuis RD102 | AO 166 sortie vers RD102 |
| CHEMIN DU JEU DE BOULES | LA RIGNAS | AO 180 depuis le carrefour avec la RD131A (route Jean Anglade) | AO 319 au bout du chemin |
| ROUTE DES COUTELIERS | LE BOURG | AO 167 sur RD 102 depuis le carrefour avec la RD 131A dans Le Bourg | AR 13 sur RD 102 jusqu'au carrefour avec la fin du chemin de la Chassagne |
| | BONNABAUD | | |
| | LE THUEL | | |
| | LA CHASSAGNE | | |
| CHEMIN DE BONNABAUD | BONNABAUD | AS 173 Entrée Est du village depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) | AR 106 Boucle sortie Ouest du village vers le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) |
| CHEMIN DE TOINO | BONNABAUD | AO 43 depuis le carrefour avec le chemin de Bonnabaud | AO 42 jusqu'au bout du chemin, à l'extrémité sud de la parcelle |
| IMPASSE DU THUEL | LE THUEL | AR 92 depuis le carrefour avec la RD102 (nord) | AS 182 jusqu'au carrefour avec la RD 102 (sud) |
| CHEMIN DE LA CHASSAGNE | LA CHASSAGNE | AR 40 depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) côté Est | AR 12 jusqu'au carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) côté Ouest |
| CHEMIN DES VIGNERONS | LA CHASSAGNE | AR 30 entrée sud-est du village depuis le car- refour avec le chemin de La Chassagne | AR 21 sortie sud-ouest du village jusqu'au car- refour avec le chemin de La Chassagne |
| CHEMIN DE DRULHE | DRULHE | AO 45 depuis le carrefour avec la RD102 en provenance du Bourg | AP 43 bout du village de Drulhe |
| ROUTE JEAN ANGLADE | LE BOURG | AO 167 sur la RD 131A depuis le carrefour avec la RD 102 dans Le Bourg | AO 362 sur la RD 131A jusqu'au carrefour avec le chemin du Pommier |
| | LA RIGNAS | | |
| | LE POMMIER | | |
| CHEMIN DU POMMIER | LE POMMIER | AP 350 depuis le carrefour avec la RD131A | AP 205 au bout du village |
| CHEMIN DE LA VACHERIE | LE BOURG | AO 195 depuis la Place de l'église | AS 341 La Vacherie |
| | LOSCHES | | |
| | LA VACHERIE | | |
| CHEMIN DE LA FONTAINE | LA VACHERIE | AC 35 entrée chemin privé depuis chemin de la Vacherie | AC 24 sortie chemin privé sur CR14 chemin rural de la Vacherie au Péage |
| CHEMIN DE L'OBARIGE | L'OBARIGE | AO 61 depuis la place de l'église | AO 138 bout du village de l'Obarige |

| | | | |
|-----------------------------|------------------------------|--|--|
| ROUTE DE LA VALLÉE | BELLEVUE | AD 18 <i>sur la RD 7 depuis Frissonnet au carrefour avec le chemin de Vaulx et le chemin de la Montagne</i> | AP 164 <i>sur la RD 7 jusqu'à la fin du village du Moulin Blanc en limite de commune avec Vollore-Ville</i> |
| | LA VERCHÈRE | | |
| | LE BREGEAT | | |
| | LE MOULIN DE LA BONNETIAS | | |
| | LE MARTHURET | | |
| | LE MOULIN DES VERNIÈRES | | |
| | LE MOULIN BLANC | | |
| ROUTE DU CÔTEAU | LE BUISSON | AP 154 <i>RD 131 depuis le carrefour avec la RD 7</i> | AP 231 <i>RD 131 jusqu'à la limite de commune avec Vollore-Ville</i> |
| CHEMIN DE LA HÊTRAIE | LA DARDIE | AN 330 <i>à La Dardie depuis le carrefour avec la RD7</i> | AH 247 <i>bout du village de Raffy</i> |
| | LA FARGE | | |
| | RAFFY | | |
| CHEMIN DE PURISSE | PURISSE | AO 50 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers)</i> | AO 92 <i>bout du village de Purisse</i> |
| CHEMIN MOUSSET - MARY | MARY | AN 246 <i>depuis le carrefour avec la RD7</i> | AM 141 <i>au bout du village de Mary</i> |
| IMPASSE DU MOUSSET | LE MOUSSET | AM 45 <i>depuis le carrefour avec le chemin Mousset-Mary à l'entrée du village</i> | AM 28 <i>au bout du village du Mousset</i> |
| CHEMIN RAYNAUD - LA GONIE | RAYNAUD | AS 215 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (route des couteliers)</i> | AS 3 <i>au bout du village de La Gonie</i> |
| | LA GONIE | | |
| CHEMIN DU MAS THERMILHAT | LE MAS THERMILHAT | AN 178 <i>depuis le carrefour avec la RD7</i> | AN 54 <i>au bout du village du Mas Thermilhat</i> |
| IMPASSE CHEZ BOUZY | LE MAS THERMILHAT | AN 72 <i>depuis le carrefour avec le chemin du Mas Thermilhat (entrée du village)</i> | AN 83 <i>au nord-est du village du Mas Thermilhat</i> |
| CHEMIN DE BARRY | BARRY | ZC 282 <i>depuis le carrefour avec la RD131 (commune de Vollore-Ville)</i> | AP 438 <i>au nord de la parcelle</i> |

Coût de l'opération :

Fourniture de la signalétique (panneaux de voies et numéros) par SEDI Équipement pour un total de 5 157,30 € HT.

Financement par la DETR 2022 - 2^{nde} programmation à hauteur de 1 326 €, soit un reste à charge de 3 831,30 €.



➤ RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE PAR LE REMPLACEMENT DES TROIS PORTES DE LA MAIRIE

La rénovation énergétique de la Mairie s'est poursuivie par le changement des trois portes d'accès au rez-de-chaussée de la Mairie : la porte principale, la porte d'accès aux logements communaux et la porte d'accès à la bibliothèque municipale. L'entreprise VB BAT du Cendre a été retenue pour ces travaux.



Plan de financement des travaux :

Subvention du Département au titre du FIC 2023 (Fonds des Initiatives Communales) : 4 388 €

Soit 40% du montant total Hors Taxes

Autofinancement : 6 582 €

Montant total HT de l'opération : 10 970 €



➤ VOIRIE

Les travaux d'empierrement du chemin de la Latte, qui avaient été prévus initialement en 2022 et qui avaient pris du retard ont été effectués en 2023 par l'entreprise DAUPHIN TP pour un montant de 15 692 € Hors Taxes.

Plan de financement des travaux :

Subvention de l'État au titre de la DETR 2022 : 4 708 €

Soit 30% du montant Hors Taxes

Subvention du Département au titre du FIC 2022 : 4 001 €

Soit 25% du montant Hors Taxes x 1.02 de CDS

Autofinancement : 6 983 €



➤ DESSERTE DU VILLAGE DE LA VACHERIE PAR LE RÉSEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE



L'opération d'extension du réseau communal d'alimentation en potable jusqu'au village de La Vacherie est terminée. L'étude a été réalisée par le bureau SOMIVAL et les travaux ont été confiés à l'entreprise CROCOMBETTE ET FILS. Un avenant au marché de travaux a été nécessaire pour la bonne réalisation du projet. Le montant global de l'opération s'élève à 79 001,84 € Hors Taxes.

Pour réaliser cet ouvrage long de plus de 800 mètres linéaires, il a fallu traverser plusieurs parcelles privées ; nous exprimons notre reconnaissance à leurs propriétaires respectifs qui ont facilité notre tâche, supporté la circulation des engins

de terrassement, sans contrepartie. Il s'agit de Régine et Gérard DUMAS, de Guy et Janine DUBOST, d'Andrée GOYON et ses enfants et d'Alain VIALLE.

La connexion avec le réseau d'eau potable de la commune de Celles sur Durolle est restée en place et peut être activée très rapidement en cas de besoin.

D'autre part, nous alimentons journallement le réseau de Celles à partir du réservoir du Suchel, via la station de pompage du chemin de Vaulx.

Plan de financement :

Subvention du Département : 30 186,80 €

Autofinancement : 48 815,04 €



➔ VOIRIE 2024

Description détaillée du programme de voirie 2024 :

| VOIES | TRAVAUX | COÛT ESTIMÉ |
|--|--|-----------------|
| Chemin Mousset - Mary | Application d'enrobé sur 200 mètres linéaires | 9 670 € HT |
| Chemin Raynaud - La Gonie | Application d'enrobé sur la placette avec un bournet pour canaliser les eaux de pluie | 1 500 € HT |
| Chemin de la Vacherie | Busage des fossés | 1 910 € HT |
| Chemin de la Montagne | Busage des fossés | 2 540 € HT |
| Chemin du Marthuret | Busage des fossés | 2 425 € HT |
| Chemin du cimetière | Élargissement voie en enrobé | 6 945 € HT |
| Nombreuses voies communales menant aux habitations | Curage des fossés en régie communale avec location d'une minipelle | 2 500 € HT |
| Chemin de la Montagne | Amélioration de la visibilité dans un virage dangereux : arasement du talus en régie communale | |
| Chemin du Rocher | Apport de matériaux primaires 0/40 pour améliorer le roulement, en régie communale | 400 € |
| MONTANT TOTAL Hors Taxes estimé des travaux | | 27 890 € |

Plan de financement prévisionnel :

Subvention au titre du FIC 2024 : 9 996 € HT

40% du montant total HT des travaux effectués par une entreprise

Fonds propres : 17 894 € HT



➔ RÉFECTION DES FAÇADES DE LA SALLE DES FÊTES

Il est prévu la réfection des façades de la Salle des Fêtes comme suit :

-Dépose de l'habillage bois en régie communale

-Application de deux couches de crépi grillagé sur l'isolation existante

Coût estimé des travaux : 11 678 € HT



Plan de financement prévisionnel :

Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4 671,20 € HT

40% du montant total HT des travaux

Subvention au titre de la DETR 2024 : 4 671,20 € HT

40% du montant total HT des travaux

Fonds propres : 2 335,60 € HT



➔ AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE BUREAU / VESTIAIRE DANS L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL

Un local tenant lieu de bureau et de vestiaire sera aménagé dans l'atelier technique afin d'améliorer les conditions de travail de notre agent technique. Les travaux seront réalisés en régie communale pour un coût estimé de 5 000 € Hors Taxes en autofinancement.

➔ MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

Dans un souci de mise aux normes, l'installation électrique de la Salle des Fêtes sera refaite en 2024. Ces travaux concernent le tableau électrique général qui se situe sur la scène ainsi que le système de sécurité incendie réglementaire. Coût des travaux : 5 700 € Hors Taxes.

➔ VITRIFICATION DU HALL D'ENTRÉE DE LA MAIRIE

Dans la suite des travaux d'isolation thermique 2023, par le changement des trois portes d'accès au rez-de-chaussée de la Mairie, il est prévu en 2024 la rénovation du parquet présent dans le hall de la Mairie. En effet, le sol est abîmé et demande à être vitrifié. La vitrification sera réalisée par Eddy, notre agent technique.

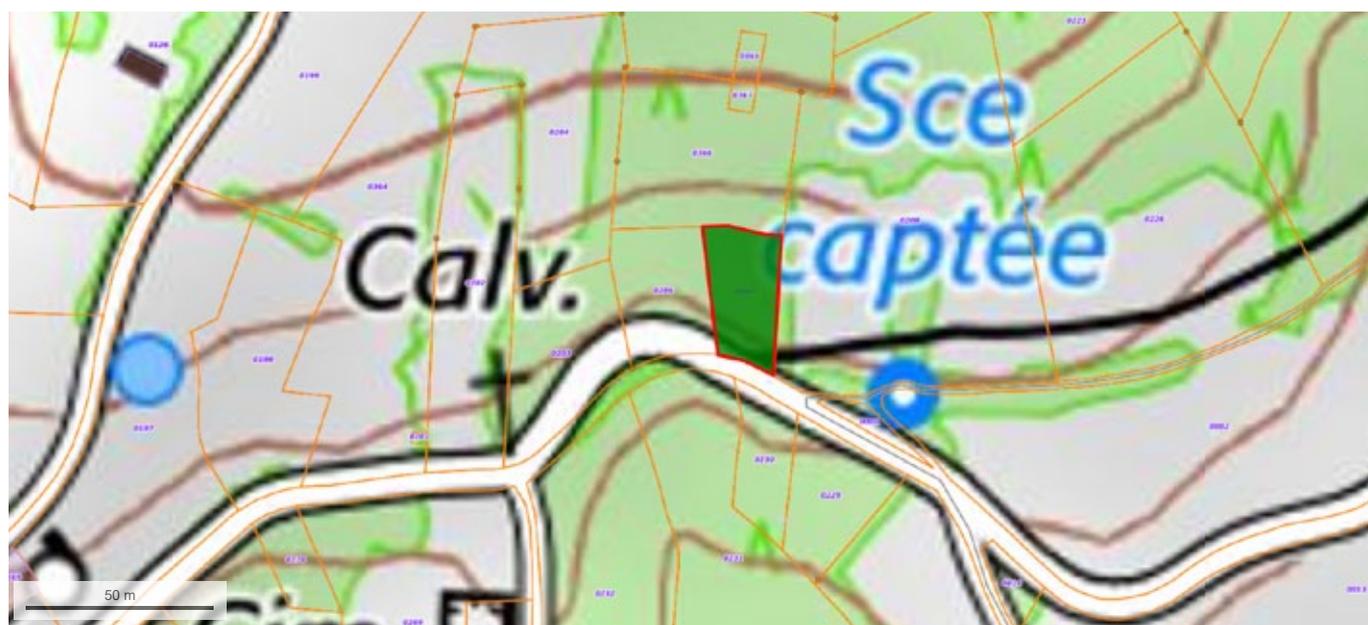
➔ ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Afin de faciliter le travail de l'agent technique la commune va acheter une remorque. Coût estimé : 1 800 € HT.

➔ BOISEMENT EXPÉRIMENTAL D'UNE PARCELLE COMMUNALE

La commune possède la parcelle AO 207, d'une superficie de 1 550 m² située en bordure de la RD 102. Ce terrain, composé de taillis, sera défriché en régie communale puis préparé pour un reboisement en essences feuillues.

Les Associations, les enfants et tous ceux qui le souhaitent seront associés à ces plantations.



EAU

FACTURATION COMPTEUR ET RACCORDEMENT :

› Location annuelle du compteur.....58,00€

En cas de changement de propriétaire en cours d'année, la location est facturée au prorata du nombre de mois d'utilisation du compteur par chaque propriétaire.

› Raccordement au réseau d'adduction en eau potable (AEP) : pose du compteur et pose de 10 m de canalisation.....1 800,00€

› Pose de canalisation au-delà des 10 m.....25,00€/ml

› Changement de compteur.....100,00€

› Repose compteur après dépose volontaire d'un compteur.....300,00€

FACTURATION DE L'EAU CONSOMMÉE :

› Facturation au m³.....1,25€/m³

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

LOCATION SALLE HORS CUISINE :

› Habitants de la commune.....60€

Les saintagathois bénéficient d'une gratuité de location par foyer et par an.

› Particuliers extérieurs à la commune.....150€

› Associations de la commune.....Gratuit toute l'année

› Associations extérieures à la commune.....200€

SUPPLÉMENT LOCATION : UTILISATION DE LA CUISINE :

› Habitants de la commune.....25€

› Associations de la commune, particuliers et associations hors commune.....50€

L'électricité et la consommation réelle de gaz seront facturées pour chaque utilisateur en fonction du prix en vigueur. Chaque locataire doit fournir une attestation d'assurance indiquant qu'il est couvert pour l'utilisation de la Salle à la date de location. Un dépôt de garantie de 500€ est demandé à chaque locataire lors de l'établissement du contrat de location. Un dépôt de garantie supplémentaire de 800€ est demandé pour l'utilisation de la sonorisation qui est mise à disposition gratuitement.

Un montant forfaitaire de 50€ sera facturé au locataire s'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, que la salle des fêtes n'est pas rendue dans un état de propreté suffisant, conformément au règlement.

Les locataires des salles communales devront impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de location.

UTILISATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (RDJ DE LA MAIRIE)

Une contribution forfaitaire est demandée aux locataires à chaque utilisation :

› Habitants de la commune.....25€

Les saintagathois bénéficient d'une gratuité d'utilisation par foyer et par an.

› Particuliers et associations hors commune.....50€

› Associations de la commune.....5€

› Auberge Le Roc Blanc.....15€

Chaque locataire doit fournir une attestation d'assurance indiquant qu'il est couvert pour l'utilisation de la Salle à la date de location. Un dépôt de garantie de 50€ est demandé à chaque locataire lors de l'établissement du contrat de location. Une facturation annuelle globale pourra être établie aux utilisateurs ayant pris la salle à plusieurs reprises sur une année. Cette facturation récapitulera les dates d'utilisation.

Un registre d'occupation de la salle est tenu en Mairie afin d'éviter le chevauchement de deux manifestations le même jour.

CIMETIÈRE – CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concessions à perpétuité : Concession de terrain.....100,00 € le m²
Concession simple 2,5 m² [3 places] / concession double 5 m² [6 places]

Concessions trentenaires : Case du columbarium (pour 2 urnes).....400,00 € la case

IMPÔTS LOCAUX

| NATURE DE LA TAXE | 2024 |
|---|--------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 34.11% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 70.48% |

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas augmenter les taux d'imposition, ils seront identiques en 2024.

➔ **CONSEIL MUNICIPAL**

Daniel FAIVRE a décidé, pour des raisons personnelles, de mettre fin à son mandat de Premier Adjoint au 31 décembre 2023, toutefois il reste Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal a alors procédé, en début d'année, à la désignation des nouveaux Adjointes : Thierry GOYON a été désigné 1^{er} Adjoint, dans le respect de l'ordre du tableau et Robert TISSIER a été élu à l'unanimité 2nd Adjoint.

➔ **AUBERGE DU ROC BLANC**

Frédérique LODS, gérante de notre Auberge depuis le 06 janvier 2023 a éteint ses fourneaux à la fin du mois de décembre dernier.

Avec sa nombreuse clientèle, nous regrettons son départ et lui souhaitons bonne chance pour son prochain parcours.

Réouverture de l'Auberge prévue aux environs du mois de mars 2024.

➔ **ILLUMINATIONS DE NOËL 2023**

Cette année le centre-Bourg, de l'ancienne cure de l'église à la Salle des Fêtes en passant par la Mairie, a connu tout au long du mois de décembre une véritable féerie de lumières qui nous a fait retrouver l'émerveillement de notre enfance.

Merci à Eddy DUMONTET, à Brigitte et Christian SERGÈRE ainsi qu'à Annick et Bernard BUISSON qui ont mêlé gracieusement leurs guirlandes.

Coût approximatif de l'énergie électrique pour la commune : 40€.



➔ **CLAP DE FIN POUR LES COURS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE**

Les cours d'initiation au numérique, c'est fini ! Mis en place en 2022 à l'initiative de la commune, ils étaient dispensés gratuitement en Mairie.

Tous les studieux élèves de Stéphan, puis de Laurent, ont réussi à dompter leur machine et maîtrisent aujourd'hui les notions de base nécessaires à un usage courant de l'ordinateur. À eux la joie de surfer sur Internet en toute sécurité !

Au-delà de l'acquisition de connaissances purement techniques, ces cours ont été l'occasion pour les participants de se rencontrer et d'échanger en toute convivialité autour d'un sujet commun, aujourd'hui omniprésent dans nos vies : le vaste monde du numérique !

La commune remercie chaleureusement les deux formateurs d'avoir partagé leur savoir et espère que les saintagathois et saintagathoises qui ont participé, ont apprécié la démarche.



➔ **NOUVEAU CANAL DE DIFFUSION DES INFORMATIONS COMMUNALES : L'APPLICATION PANNEAU POCKET**



La Mairie de Sainte-Agathe s'est équipée de l'application d'informations et d'alertes «PanneauPocket».

Il s'agit d'un canal supplémentaire de diffusion des informations communales et locales qui vient s'ajouter aux canaux existants que sont l'affichage papier, le bulletin municipal, la distribution de flyers dans les boites aux lettres, le site internet de la commune www.sainteagathe.fr et la page Facebook de la commune @Commune de Sainte-Agathe qui continuent bien sûr d'être utilisés.

lettres, le site internet de la commune www.sainteagathe.fr et la page Facebook de la commune @Commune de Sainte-Agathe qui continuent bien sûr d'être utilisés.

Le principe :

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, des actualités officielles, des événements locaux et des messages de prévention. En ajoutant Sainte-Agathe aux «favoris » une notification est reçue dès qu'une information est publiée par la Mairie. C'est l'information qui vient à vous et non l'inverse !

L'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

En pratique :

La commune diffuse sur PanneauPocket des alertes et informations préfectorales, des alertes météo, des informations sur les coupures réseaux ou les travaux à venir, les comptes-rendus des conseils municipaux, les événements de la vie quotidienne, les manifestations locales etc.

L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances directement sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur.



**Téléchargez l'application sur votre smartphone pour être alertés dès qu'une information est publiée par la Mairie !
Et parlez-en à vos proches !!**

➔ RANDONNÉE - FOGAT

Samedi 04 mars 2023, ce n'est pas moins de 100 marcheurs qui se sont élancés depuis le bourg de Sainte-Agathe à l'assaut du Château de Montguerlhe où mille ans d'histoire les attendaient.



Michel SABLONNIERE narre 1 000 ans d'histoire devant les ruines du château de Montguerlhe.

de Francis MICHARD entama alors pour le plus grand ravissement des visiteurs, un récit musical.

Enfin, l'appel des guenilles, du vin chaud et de la non moins célèbre soupe saintagathoise eurent raison des notes de musique et c'est au soleil couchant que les marcheurs arrivèrent à la salle des fêtes.

Alors on alluma le fougat sous la vigilance de la bannière plantée en l'honneur des nouveaux habitants de Sainte-Agathe. Bonne humeur et éclats de rire résonnèrent jusque tard dans la nuit.

Michel SABLONNIERE capta l'attention de son auditoire. Bâti au XI^{ème} siècle par les seigneurs de Thiers, cette forteresse, dont il ne reste qu'un pan de mur et ses fossés, a été active jusqu'au XVI^{ème} siècle. Elle a eu un rôle purement militaire de surveillance et de contrôle de la route Lyon-Clermont. Après son abandon, les pierres furent utilisées à la construction notamment de la maison Ferrier.

Les marcheurs, reprirent le chemin du retour où après avoir traversé La Gonie, arrivèrent en « République Utopiste de Raynaud ». La formation



Pause musicale à Raynaud avec Francis MICHARD et sa formation.

➔ FÊTE PATRONALE

À l'occasion de la fête patronale, l'association CASA en partenariat avec la commune, a organisé le 09 juillet 2023 un repas estival qui a réuni de nombreux gourmands.

Ce moment de partage s'est poursuivi en musique pour le plus grand plaisir des convives, grâce au trio « Pierrot Musette » qui avec son accordéon, sa guitare et ses percussions, a assuré l'animation musicale de cette belle journée ensoleillée.



Les danseurs entament la digestion du délicieux repas préparé et servi par les membres de C.A.S.A.

➔ BROCANTE – VIDE-GRENIERS

De nombreux visiteurs sont venus chiner à Sainte-Agathe le dimanche 10 septembre dernier lors de la brocante / vide-greniers organisée cette année par l'association CASA et la commune.

Le repas de midi proposé par l'Auberge du Roc Blanc était servi à la Salle des Fêtes et a ravi de grandes tablées d'amateurs de blanquette.

➔ RANDONNÉE D'AUTOMNE

Le samedi 14 octobre 2023, les associations CASA et Vollarando, en partenariat avec la commune, ont organisé une randonnée automnale d'environ 12 km sur Sainte-Agathe et Vollore-Ville.

Le succès était au rendez-vous avec plus de 80 marcheurs qui ont arpenté les chemins avec plaisir, sachant que la véritable soupe saintagathoise les attendait à l'arrivée !

Plus d'une centaine de personnes ont partagé le repas, préparé et servi par les bénévoles de CASA, à la nuit tombée dans la salle des fêtes.



Prêts à avaler des kilomètres ... !



Dernières instructions avant le départ avec Annie, Roland, Béatrice et Daniel.

➔ CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION DU 19/03/1962, DU 08/05/1945 ET DU 11/11/1918

Cette année encore le 11 novembre 2023, le fantôme du poilu de la guerre 1914-1918 qui hante les abords de notre monument aux morts, est venu nous rappeler le sacrifice, l'héroïsme de ces hommes qui ont combattu dans l'enfer des tranchées...

Merci à Quentin GOYON qui a bien voulu se prêter à cette tragique évocation nécessaire pour marquer la mémoire des jeunes générations. Bien entendu, Gaston Terrasse, Jean-Claude Terrasse, Daniel Balisoni, les trois derniers anciens combattants de la guerre d'Algérie étaient toujours là, fidèles au poste.



19 Mars



08 Mai



11 Novembre

➔ NOËL 2023

Ce fût un joyeux Noël à Sainte-Agathe le dimanche 10 décembre dernier à la Salle des Fêtes. L'association CASA et la commune avaient invité les aînés de la commune et les agents communaux à venir partager un moment convivial autour d'un repas festif. Merci à Marc PAPON, qui a généreusement offert les ingrédients nécessaire à la préparation d'une partie de ces agapes !

Quant au vieux Monsieur barbu, vêtu de rouge, il guettait les jeunes enfants saintagathois pour le goûter avec une hotte bien remplie.

Jeunes et moins jeunes ont tous été bien gâtés encore cette année avec des colis gourmands pour les uns et de jolis cadeaux pour les autres.

Ce fût une très belle journée de partage et de rencontres intergénérationnelles que l'on aimerait connaître plus souvent. Merci à tous les bénévoles organisateurs grâce à qui ces moments magiques ne pourraient avoir lieu.



Le bonhomme rouge est passé sous les regards attendris des aînés



LE JOUEUR D'HARMONICA

*Un soir d'automne, dans une ambiance de fête
De rires, de chansons, une bande de copains
Festoyait gaiement autour d'une dinette
Heureux de partager quelques flacons de vin.*

*Unis par les soleils, les formes, les couleurs
Qu'ils avaient exposés pour notre bonheur.
Ils goûtaient le plaisir d'avoir touché nos cœurs
En nous offrant leurs œuvres teintées de splendeur.*

*Humblement, l'un d'entre eux, Samuel Bouche d'Or
Avec son harmonica révéla des trésors
Enfouis aux tréfonds d'un monde sans douceur :
Il fit jaillir des diamants enchâssés de fleurs.*

*Des astres lumineux, des espaces nouveaux
Naquirent par magie, mirifiques tableaux
Peints par les arpèges du maître des arias
En harmonie avec son bel harmonica.*

*Samuel Bouche d'Or, Samuel le charmeur
Gonfle nos voiles de ton souffle créateur
Pour cingler vent debout vers des lointains meilleurs.*

Le 29 octobre 2023
Exposition « Art sur la Montagne »

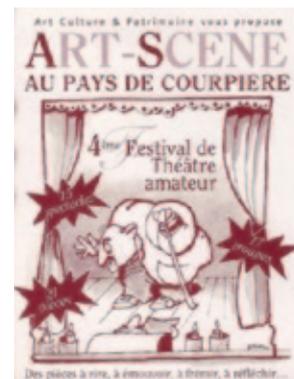
Daniel Balisoni



➔ FESTIVAL DE THÉÂTRE 2023

Le dimanche 12 mars 2023, à la Salle des Fêtes, dans le cadre du 10^{ème} festival de théâtre amateur « Art-Scène au pays de Courpière », l'association Art Culture et Patrimoine de Courpière nous a présenté une comédie déjantée intitulée « Attention sac poubelle égaré », interprétée avec un brio extraordinaire par les « Baladins des Bois Noirs » de Noirétable devant un public nombreux enchanté de rire à gorge déployée.

Merci à Jean-Michel BESSON, l'infatigable « patron » du festival.



➔ THÉÂTRE EN PATOIS EN AVRIL

Le dimanche 15 avril 2023 l'association « Lu Japan d'Aneu » a interprété une comédie burlesque intitulée « Motus et bouche cousue », jouée en « notre langue ».

Merci à « Michau » de perpétrer avec toute son équipe nos traditions et la langue locale.

Prochain spectacle à Sainte-Agathe le 24 mars 2024.



➔ THÉÂTRE EN PATOIS EN MAI

Le samedi 13 mai 2023, à la Salle des Fêtes, « Lous Frerots d'Escoto » sont venus nous faire rire et chanter en patois ecotolas avec le talent, la bonne humeur et la gentillesse qui les caractérisent.

Prochain spectacle au printemps 2024.

➔ CONCERT DE VOLLORE 2023

Le mardi 25 juillet 2023 le duo Con Fuoco : Camille THEVENEAU au violon et Florent LING au piano, ont interprété des œuvres de BACH, BEETHOVEN, BIBER, SCHUMANN, SARASATE.

Ces deux jeunes virtuoses exploitent avec bonheur le grand répertoire des sonates. Ils ont donné des fourmillements dans les jambes à beaucoup d'auditeurs avec les Airs Bohémiens de SARASATE, et la passacaille pour violon en sol mineur de BIBER, apparentée à une chaconne.

Une somptueuse soirée d'été offerte par Bruno CHANEL et son équipe de bénévoles que nous remercions chaleureusement.



➔ EXPOSITION « ART SUR LA MONTAGNE » 2^{ÈME} ÉDITION

La première édition de l'exposition « Art sur la Montagne » en 2022 ayant connu un succès considérable, le Conseil Municipal de Sainte-Agathe a décidé de renouveler cette expérience. Pour cette deuxième édition, 13 artistes, issus de la Montagne Thiernoise et de ses environs ont présenté leurs œuvres :

| | | |
|----------------------|--------------------------|--------------------|
| Claude MICHARD | Dessinateur et sculpteur | Sainte-Agathe |
| Évelyne RAYNAUD | Peintre | Sainte-Agathe |
| Christine CHERBONNEL | Peintre | Sainte-Agathe |
| Estelle BARRALA | Peintre | Celles sur Durole |
| Lydie GUERIN | Peintre | Vollore-Ville |
| Clément DELCOURT | Photographe | Vollore-Ville |
| Dominique MONDIÈRE | Peintre | Saint Jean d'Heurs |
| Céline PELFRENE | Peintre | Olliergues |
| Samuel CASTLE | Marqueteur | Olliergues |
| Camille MARCHAND | Peintre | Viscomtat |
| Fabrice CERILLON | Ferronnier | Viscomtat |
| Suzanne ANGELY | Peintre | Courpière |
| Adeline KOWALYSZIN | Mosaïste | Paslières |

Lors du vernissage de cette exposition, le vendredi 27 octobre 2023, les élus présents ont martelé qu'il était primordial de faire pénétrer la culture même dans les plus petites communes.

Assistaient à cet évènement Olivier CHAMBON, Conseiller Départemental et Maire de Celles sur Durole, Pierre ROZE, Vice-Président de TDM en charge de la culture et Maire de Vollore-Ville, aussi que de nombreux Maires des alentours.

À l'issue de son allocution, le Maire de Sainte-Agathe s'est adressé à tous les exposants en paraphrasant Jean GIONO : Amis artistes, œuvrez sans relâche « pour que notre joie demeure ». 250 personnes sont venues admirer les œuvres exposées.

Francis MICHARD et ses amis musiciens ont animé bénévolement la soirée du vernissage de cette exposition.



Un bouquet de talents entouré par Pierre ROZE, Olivier CHAMBON et Daniel BALISONI.



Saxos, guitares, pinceaux, ciseaux de sculpteur ont fait bon ménage.

➔ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque municipale, ouverte depuis avril 2020, est entrée maintenant dans sa vitesse de croisière. Fréquentée régulièrement par quelques saintagathois et saintagathoises, nous souhaitons toutefois encore développer sa fréquentation et ses initiatives.

Pour cela, le Conseil Municipal s'est récemment prononcé par délibération du 11 décembre dernier, pour l'intégration de la bibliothèque de Sainte-Agathe dans le projet de structuration et de mise en réseau des lieux de lecture publique du territoire, porté par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM).

En prenant la compétence «Gestion du système d'information documentaire et animation du réseau des lieux de lecture publique du territoire» TDM a pour objectif de faciliter l'accès à la culture et notamment à la lecture, à l'ensemble des habitants du territoire.

Il s'agit pour cela de répondre aux attentes des habitants que sont : des lieux chaleureux, la gratuité de l'inscription, une carte unique et l'accès à plus de nouveautés.

La mise en place du réseau consiste à fédérer les bibliothèques municipales autour de projets développés à l'échelle intercommunale, notamment pour permettre un accès facilité pour tous aux différents lieux de lecture avec une complémentarité et une diversité de services.

À l'issue de la phase de validation du projet en ce début d'année, l'informatisation du réseau et la création de la carte d'inscription unique gratuite sont prévues courant 2024.

En attendant, nous vous invitons à venir nombreux à la découverte de notre jolie petite bibliothèque, dont le fonds est régulièrement renouvelé grâce à la médiathèque départementale qui nous prête de des ouvrages très variés et qui peut réserver pour vous des livres que vous recherchez.

De plus, suite aux résultats du sondage initié à l'automne 2023 par Marie YOUNG, élue responsable de la bibliothèque et afin de satisfaire le plus grand nombre, un créneau d'ouverture supplémentaire sera créé à partir du mois de mars prochain, à savoir le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h. Le créneau existant du mercredi après-midi de 15h à 17h est maintenu.

À bientôt à la bibliothèque de Sainte-Agathe, pour le plaisir de lire !

INFOS PRATIQUES :

Accès : par la porte côté gauche de la Mairie.

Horaires des permanences : tous les mercredis après-midi de 15 heures à 17 heures et le premier samedi de chaque mois de 10 heures à midi (à partir du 02 mars 2024).

L'équipe de la Bibliothèque.

➔ MARIAGES

Le 12 août 2023, nous avons célébré le mariage de Madame Laura VANNAIRE et Monsieur Anthony GAY.



Le 19 août 2023, nous avons célébré le mariage de Madame Marie FERRIER et Monsieur Jonathan BUTIN.



Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

➔ NAISSANCES

Le 24 février 2023, est né Nicolas Denis GAY VANNAIRE, fils de Laura VANNAIRE et d'Anthony GAY domiciliés Bonnabaud.



Le 21 août 2023, est née Astrid SYLVAIN, fille de Laurie-Anne BARATHON et de Henri SYLVAIN domiciliés Le Mas Thermilhat.



Le 02 septembre 2023, est né Heyden ROBIN BROUILLET, fils de Fanny ROBIN et de Loïc BROUILLET domiciliés La Bonnetias.



Toutes nos félicitations aux jeunes parents.

“ POPULATION

En 2023 la commune s'est enrichie de nouveaux arrivants, pour la plupart de jeunes couples :

Nathalie et Nicolas DELERUE – Le Bourg
Céline CLADERA JUAN et Aurélien KLAM (deux enfants) – Le Moulin Blanc
Famille Sébastien MORGE (deux enfants) – La Vacherie
Fanny ROBIN et Loïc BROUILLET (un enfant) – La Bonnetias
Marie PASCUAL et Nicolas FAURE – Navaron

Bienvenue à ces récents saintagathois qui seront accueillis autour d'une bannière le 2 mars 2024 à l'occasion du Fougat et invités à partager la soupe Saintagathoise

➔ COLLECTIF JEUX INTERGÉNÉRATIONNEL

Depuis quelques années, nous partageons des activités jeux autour d'un goûter. Et chacun peut proposer à l'avance d'autres sujets de loisirs.

On imagine de nouvelles rencontres, faire connaissance avec les habitants de Sainte-Agathe de tous les âges.

On peut venir en famille, avec des amis, des gens de passage et/ou des voisins des communes alentours.

Vous êtes tous les bienvenus !



En 2024, les rencontres auront lieu le 2^{ème} samedi de chaque mois.

Le 10 février 2024 – Le 09 mars 2024 – Le 13 avril 2024...

Si vous êtes intéressés et/ou pour tout renseignement vous pouvez nous contacter : par mail sur starjeux63@gmail.com et par téléphone au 06 09 39 32 98 ou 07 82 78 75 97

➔ LES AMIS DE SAINTE-AGATHE



C'est la vie de château ... à Ravel.

En 2023, les activités de l'association ont repris doucement, 29 adhérents se sont retrouvés pour fêter la Sainte Agathe le 5 février autour d'un goûter organisé par le Roc Blanc .

En juin, nous nous sommes retrouvés pour une visite du château de Ravel. Le voyage en car conduit par Michel Barge a permis aux adhérents de mieux se connaître. Après la visite très intéressante du château , un pique-nique tiré du sac a réconforté la vingtaine de personnes présentes.

Après la rencontre avec la céramiste Angélique Villeneuve et la visite commentée de l'Église par

Michel Sablonnière, nous avons rejoint Sainte Agathe

Pour les journées du Patrimoine, l'association a assuré la visite de l'Église et de la Hêtraie.

L'inventaire du petit patrimoine (croix, fontaines, fours) se poursuit sous forme de fiches. Nous remercions Gilbert Youx pour son travail que nous espérons vous présenter en 2024.

Rendez-vous 2024 :

- > L'Association vous attend pour la fête de Sainte Agathe le 11 février 2024 dans la salle des associations autour d'un goûter.
- > L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 13 avril 2024.
- > En juin, l'association prévoit une sortie à Blesle, où nous pourrons voir un tableau de Sainte Agathe. Marie-Claude Latimier prépare l'itinéraire de cette excursion.
- > Gilbert Youx continue l'inventaire du petit patrimoine.
- > Michel Chapet doit intervenir pour restaurer la fontaine de la Chassagne et l'atelier Thomas pour les vitraux de l'Église.

Conseil d'administration : Loïc Dozolme, Paulette Fayard, Cyprien Gouttepiffre, Florence Malançon, Hélène Pellat-Finet, Robert Tissier, Aubry Verdier

Bureau : Michel Sablonnière, Régine Dumas, Marie-France Lacrèche, Agathe Boucourt et Marie Youx.

Les Amis de Sainte Agathe vous souhaitent une très bonne année 2024 :

Michel Sablonnière - Président de l'association Les amis de Sainte Agathe

➤ LE CHEMIN DE SAINTE-AGATHE

L'année 2023 : un bon cru pour le chemin de Sainte-Agathe.

L'association a été très active, elle a augmenté le nombre de ses adhérents passant de 38 à 46. Elle reçoit des subventions des communes de Thiers (150€), de Sainte-Agathe (100€), de Vodable (50€), de la Renaudie (50€) et du Brugeron (50€).

Le quatrième festival de la marche en janvier a eu son succès habituel.

Des marches itinérantes ont été organisées dans les Dômes, dans le Sancy, la Creuse et le plateau de Millevaches.

Pour la première fois nous étions sur le forum des associations à Thiers et nous avons lancé les rendez-vous du lundi matin pour des marches entre 1h30 et 2h à proximité de Thiers.

Nous avons aussi participé en décembre à une rencontre organisée par les Amis de Sainte-Agathe. Les adhérents se mobilisent toujours avec enthousiasme pour entretenir le chemin sur 100 kilomètres au départ de Thiers (Thiers, Escoutoux, Vodable-Ville, Aubusson d'Auvergne, Augerolles, Olmet, Marat, Le Brugeron, la Renaudie, Vodable-Montagne, Sainte-Agathe, Thiers)

L'accueil est toujours chaleureux, voici un exemple du ressenti de randonneurs après avoir effectué le chemin :

« Un grand merci à ceux et celles qui ont créé le chemin de Sainte-Agathe. Mon mari et moi avons été enchantés de ce périple effectué début août. Le fléchage est parfait et que dire de la région découverte... Randonnée paisible avec une météo un peu pluvieuse, le tout en 5 jours. L'arrivée est splendide et le chemin un peu aérien. L'accueil dans les différents lieux d'hébergements fut très agréable et riche de belles rencontres. Avec quelques ampoules aux pieds, on m'a porté mon sac de La Renaudie à Sainte-Agathe, merci à cette mairie accueillante. Et celle de Sainte-Agathe nous étions attendus avec boisson fraîche. Un chemin de tranquillité qui est à découvrir, je vous le recommande. Marie. »

Nous vous souhaitons une belle année 2024, la marche contribue à la santé et à la joie.

Jean-Marc Pineau - Président

Contact : lechemindesainteagathe@laposte.net - <http://www.lechemindesainteagathe.fr>
04 73 53 96 31 ou 07 79 82 55 40



Festival de la Marche le 14/01/2023



Tour du plateau Millevaches en août 2023

➔ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)

Par le présent mot je souhaite à tous les habitants et propriétaires de la commune mes meilleurs vœux au nom de l'ACCA de Sainte-Agathe.

Suite à la saison 2022/2023, lors de sa dernière assemblée générale qui a eu lieu le 25 juin 2023, l'ACCA a connu un changement au sein de son conseil d'administration suite au changement de région de son trésorier. Celui-ci a été remplacé par un candidat élu à l'unanimité par l'assemblée.

Nous remercions tous les propriétaires terriens du droit de chasse qu'ils nous laissent afin de pratiquer notre passion et d'accomplir notre rôle de régulateur qui sans eux ne serait pas possible. Nous rappelons qu'il est important d'être courtois envers eux ainsi que tous les autres usagers de notre belle commune.

L'ACCA organisera son repas à la broche comme depuis quelques années dans le mois de juin ou juillet, la date est pour le moment indéfinie. Ce sera l'occasion de partager un bon moment.

Le Président – Tom RIGAUD

➔ COMITÉ D'ANIMATION DE SAINTE-AGATHE (CASA)

Pour des raisons de simplification administrative, le Conseil Municipal de Sainte-Agathe a décidé, lors de sa séance du 07 octobre 2022, de dissoudre le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainte-Agathe et de transférer son budget à la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

À la suite de cette décision, en concertation avec la municipalité, les membres du CCAS ont créé CASA qui, selon ses statuts prévoit de se charger de l'animation culturelle, festive et sportive de la commune, en partenariat avec le Conseil Municipal.

ORGANIGRAMME DE CASA :

Président : Robert TISSIER

Président exécutif : Éric FESSY

Trésorière : Annie TERRASSE

Secrétaire : Roland SAUZEDDE

Membres actifs de CASA : Daniel BALISONI, Daniel FAIVRE, Paulette FAYARD, Thierry GOYON, Marie-Thérèse MATHÉ, Denise MOIGNOUX, Aurore BEAUVAIS, Marie YOUX



➔ FORÊT



En 2023, comme en 2022 la forêt a souffert des conditions climatiques. La grande sécheresse de la fin d'été a laissé des traces, et nous en mesurerons durement les conséquences au débouillage 2024.

Il n'y a pas que les peuplements adultes qui ont été impactés, des jeunes semis naturels de douglas, qui bien que résilients, par places, ont séché dans le courant des mois d'août et de septembre.

En 2023, nous avons continué de suivre pour le compte du Département de la Santé des Forêts un piège du réseau régional sur le scolyte typographe en FD Aiguebonne. Le but de ce piégeage est de renseigner les dates des premiers essaimages des parasites.

On peut dire maintenant que début 2023, les conditions n'étaient pas optimales pour les insectes, ce qui a diminué la pression des insectes sur les arbres par rapport à 2022.

Lors de la dernière tournée conjointe sur les peuplements forestiers de la commune avec le Département de la santé des forêts, nous n'avons pu que constater que les scolytes typographes (Ips typographus) faisaient toujours des dégâts dans les massifs forestiers locaux, mais nous avons aussi observé de nouveaux scolytes sur les sapins cette fois.

Extrait du rapport DSF :

Observation de mortalité sur les sapins pectinés : des sujets morts ont été observés en forêt sectionale de La Dardie et autres. Des attaques diffuses de pissode (Pissodes piceae - charançon) ont provoqué la mortalité de plusieurs arbres. Des scolytes du genre pityokteines (Pityokteines spinidens ou curvidens difficilement différenciables sur le terrain) ont également été observés et sont potentiellement plus néfastes que le pissode car les scolytes ont la capacité de s'agréger par le biais de phéromones sur des groupes d'arbres. Ils ont également l'avantage de se reproduire en grand nombre et rapidement, avec une grande capacité d'essaimage. La conséquence de leur attaque est la même que pour le typographe sur épicéa : la mort de l'arbre.



L'altitude aux alentours des 800m (limite basse actuelle pour les sapins pectinés), combinée à ces nouveaux scolytes, ne font que confirmer les choix de gestion des aménagements forestiers qui ne préconisent pas le sapin en essence « objectif »

En février – mars 2023, nous avons donc dû procéder à l'extraction de quelques 1 250 m³ d'arbres déperissants sur les 3 massifs de la collectivité de Sainte Agathe, en lieu et place des éclaircies sylvicoles prévues. (Recette totale : 52 000€)



Bien sûr, cela a créé des trouées qui, bien qu'impactantes pour les peuplements, vont nous permettre d'implanter des cônes de régénération naturelle pour nous diriger vers des peuplements multi states – multi essences que l'on sait plus résistants pour les futures conditions climatiques.

Aussi, afin de diversifier les essences présentes dans 5 de ces trouées, un enrichissement à hauteur de 400 plants / ha de pins sera proposé à la commune.

On espère aussi que le séneçon de Fuchs ne viendra pas trop envahir les trouées comme il envahit les douglasaies en régénération, bloquant ainsi l'installation des semis, et concurrençant ceux déjà en place.

Début 2024, nous poursuivrons les éclaircies dans les parties de peuplement le nécessitant en forêt de Navaron et de la Dardie, car il ne serait pas bon de négliger la sylviculture des poches en ayant besoin.

Cette opération combinera aussi une extraction des arbres ayant été attaqués courant 2023 par les scolytes dans les 3 forêts sectionales.

Sur la commune, le dépérissement ne se limite pas aux forêts sectionales, la forêt domaniale d'Aiguebonne, située en partie sur la commune de Sainte Agathe, sous « roc blanc » souffre elle aussi.

Nous avons dû extraire les épicéas de la zone humide sous la piste Badière, qui retournera à sa vocation première de zone humide, en libre évolution « maîtrisée et accompagnée ». (Voir données du communiqué de presse).

Toujours sur le massif d'Aiguebonne, commune de Sainte-Agathe, nous avons planté début 2023 les trouées occasionnées par l'extraction des arbres scolytés avec des pins ou des sapins de Bornmuller.

Fin 2023, nous avons aussi entrepris d'implanter dans les pessières, sous le peuplement des îlots de pins de Bornmuller at allons poursuivre l'opération en 2024 avec l'implantation en sous étage dans ces pessières d'îlots de sapins de Céphalonie.

Ceci afin d'espérer avoir un peuplement forestier en place lors du déclin annoncé des pessières.

Article rédigé grâce aux éléments d'informations transmis par Ludovic POUGET, brillant gestionnaire de nos forêts communales et sectionales.

COMMUNIQUE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS



Une coupe sanitaire pour préserver la forêt domaniale d'Ayguebonne

Des dépérissements inédits, sécheresses, parasites... Comme sur tout le territoire national, la santé des forêts du Forez est impactée.

La forêt domaniale d'Ayguebonne est touchée. Les équipes de l'ONF se mobilisent pour préserver la forêt et lui permettre de s'adapter au changement climatique.

La forêt domaniale d'Ayguebonne :

Située dans le piémont forézien, sur les communes de sainte-Agathe et de Vollore Ville, elle a été plantée en plusieurs tranches à partir de 1940 dans le cadre de la restauration des terrains de montagne.

Le massif domanial d'Ayguebonne c'est 316 ha:

- 307 ha boisés
- 216 ha en production de bois
- 7 ha en ilot de senescence
- 75 ha de future [réserve biologique intégrale](#) et 13 ha de [future réserve biologique dirigée](#)

Boisements

- 2/3 résineux (épicéas – sapins douglas – pins – mélèzes – autres)
- 1/3 feuillus (hêtres – châtaigniers – chênes – autres)

C'est aussi

- 9 captages d'eau potable
- 195 ha en zone Natura 2000
- des sentiers de randonnée...

Une surveillance sanitaire du site est régulièrement effectuée avec les services du Département de la Santé des Forêts (animé par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes) depuis 2020, date d'apparition des premiers dépérissements.

Les peuplements monospécifiques d'épicéas souffrent des attaques de [scolytes](#), dont la prolifération est favorisée par les températures élevées. Les foyers d'apparition sont régulièrement récoltés pour éviter une dissémination trop importante de l'espèce.

Dans le cadre de France relance et de l'adaptation du massif aux changements climatiques, des premiers reboisements en pins, sapins de Bornmuller ont eu lieu.

Il est également prévu d'implanter un [ilot d'avenir](#) en sapins de Céphalonie et d'anticiper la disparition des pessières (peuplements d'épicéas) par l'introduction de plants en sous étage afin d'obtenir un peuplement forestier résilient lors de la disparition des épicéas.



Zoom sur les scolytes

Le scolyte est un petit coléoptère qui se nourrit de bois de sapin et d'épicéa vivants. En creusant des galeries sous l'écorce, ces insectes ravageurs coupent

la circulation de la sève et provoquent la mort prématurée des arbres.

➔ ÉLECTRIFICATION DE SAINTE-AGATHE



Gérard Dumas
de Vaulx

Le 4 septembre 1930, à 16h, le nouveau maire, Gérard Dumas de Vaulx prend la parole devant son conseil municipal, presque au complet.

Suite au décès, le 10 décembre précédent, du précédent maire Victor Antoine Chassaigne, Gérard Dumas de Vaulx, alors son l'adjoint, a été élu maire de Sainte-Agathe.

Il annonce que la municipalité a reçu une demande de concession d'une « distribution d'énergie électrique pour tous usages dans la commune de Sainte-Agathe ». Elle émane de la Compagnie hydro-électrique d'Auvergne.

A la demande du Préfet, une enquête de 3 jours a été réalisée les 25, 26 et 27 août précédents, mais elle n'a donné lieu à aucune réclamation.

Le maire fait lecture de toutes les pièces du dossier et donne toutes les informations qu'il possède. Il se dit favorable à ce projet, insistant sur son grand intérêt et son utilité.

On délibère et le conseil vote à l'unanimité pour accepter la demande de concession. On demande même à ce que la date de commencement des travaux soit la plus proche possible.

Il faut dire qu'à Sainte-Agathe on n'est pas à la pointe du mouvement d'électrification. Si on a devancé Vollore pour l'arrivée du téléphone, l'électrification du bourg à

Vollore a été réalisée 10 ans plus tôt par la Société des Forces Motrices d'Auvergne. On notera que l'électrification des campagnes du Puy-de-Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie depuis les années 1923 jusqu'en 1931.

Mais le château de Vaulx est déjà électrifié depuis 1926, ce qui n'a pas fait plaisir au maire de Celles-sur-Durolle, car sa commune n'était alors pas encore électrifiée.

L'avant-projet est débattu en conseil de Sainte-Agathe le 23 novembre. Il faut trouver les financements. La première idée est d'emprunter à taux réduit au Crédit Agricole. Mais il ne prête que les 2/3 et, dans ce cas, la commune ne peut plus prétendre à une subvention complémentaire. Il faudrait donc encore emprunter les 50.000 F restants. Le conseil renonce donc à emprunter au Crédit Agricole et sollicite auprès du Ministère de l'agriculture une subvention complémentaire.

Restent à trouver les 155.000 F nécessaires, auxquels s'ajoute l'avance de 120.000 F de la participation du concessionnaire. Le projet (avance concessionnaire comprise) est finalement évalué à 422.000 F, l'état apportant une subvention de 147.000 F

Le 30 novembre, la municipalité décide de lancer un emprunt obligataire de 275.000 F rémunérée à 4%, avec impôts à la charge de la commune¹. Il sera ainsi émis dans le public 550² obligations au porteur de 500 F, que les épargnants pourront souscrire, jusqu'au 1^{er} juillet 1931, au bureau de la perception de Courpière ou à la mairie de Sainte-Agathe. Le remboursement devra s'effectuer en 30 ans, par tirages au sort annuels.

En ce qui concerne la part d'émission réelle pour la commune (310 titres), il est prévu d'imputer au budget communal, chaque année pendant 30 ans, la somme de 9.308 F qui représente le total de l'annuité des titres tirés au sort³, des intérêts et des impôts. La commune se réserve enfin la faculté de procéder à des remboursements anticipés de tout ou partie du montant restant dû. Le conseil vote alors des centimes additionnels extraordinaires (augmentation des impôts) pour couvrir la charge annuelle des remboursements.

Pour la part d'émission des 240 titres couvrant l'avance de 120.000 F faite au concessionnaire, sauf défaillance de celui-ci, aucune charge nouvelle ne pèsera sur la commune et ses habitants, car l'annuité (remboursement et intérêts) de 7206,50 F sera payée chaque année à la commune par le concessionnaire.

¹ Les porteurs de titres seront rémunérés à 4%, mais compte tenu des impôts à la charge de la commune, le coût total pour Sainte-Agathe est de 4,25%.

² Dont 310 pour la commune et 240 pour l'avance concessionnaire.

³ On notera que l'annuité étant constante, le nombre de titres tiré au sort augmente chaque année (la charge d'intérêt diminuant). Ainsi, le tableau d'amortissement de la dette montre que 9 titres seront tirés au sort la première année et 30 la dernière.

Le projet et son financement astucieux (peut-être inspiré par le banquier Robert Dumas de Vault, le frère du maire) est approuvé par arrêté préfectoral le 11 décembre.

Le 22 février, le conseil constate que l'enquête commodo et incommodo préconisée par la préfecture a relevé 4 réclamations, mais décide qu'elles ne sont pas recevables.

Le 21 mars 1931 a lieu le premier tirage au sort qui concerne 9 obligations. La commission de tirage au sort réunit le maire, deux conseillers municipaux et le Receveur municipal. Le tirage des numéros déposés dans une urne est réalisé par la main innocente d'un enfant, Lucien Lombardy. Les porteurs sont avertis par affichage en mairie et à la perception de Courpière.

Le 20 août 1933, les travaux étant achevés, on désigne 2 conseillers municipaux chargés de signer le procès-verbal de réception définitive.

Le 18 mars 1934, la compagnie hydro-électrique d'Auvergne décide de rembourser par anticipation la partie restant due des obligations ayant financé l'avance des 120.000 F.

En avril, on constate qu'il est nécessaire d'emprunter 40.000 F pour terminer le règlement des travaux d'électrification. Cette fois, les titres émis sur une durée de 30 ans sont rémunérés à 5,20% (5,50% à charge de la commune). L'emprunt est approuvé par arrêté préfectoral le 26 avril.

Une dernière anecdote concerne le château de Vault. Simone Grosse, l'épouse de Gérard Dumas de Vault, a raconté qu'en 1933, pendant l'été, à la nuit tombée, la famille Dumas de Vault fit allumer toutes les lampes du château, sans doute pour fêter l'achèvement des travaux d'électrification (nous pensons que la compagnie hydro-électrique d'Auvergne avait repris la première électrification du château). Tous les métayers et domestiques habitants Vault s'étaient alors postés sur le chemin qui mène au pont de Vault pour s'émerveiller du spectacle. Ils avaient emporté moult chopines, et on retrouva la plupart couchés dans les fossés !

Jean-François Faye
Président des Amis des Bois Noirs
Co-auteur du livre à paraître en mai 2024
Les 7 « bonnes fées » du château de Vault

➔ LES TRÉSORS D'UNE ÉGLISE DE CAMPAGNE

Il est difficile d'imaginer qu'une petite église rurale comme l'église Saint Pierre de Sainte-Agathe puisse renfermer autant d'objets d'une grande valeur.

En entrant dans l'édifice, on remarque de suite les beaux vitraux confectionnés au début du XX^{ème} siècle par l'atelier de Baratte, peintre-verrier de Clermont-Ferrand.

Bien entendu, il nous faut mentionner aussi la statue et le tableau représentant Sainte Agathe. L'église renferme plusieurs autres statues en bois peint et doré dont une représente Saint Éloi, et une autre Saint Roch. Saint Éloi, comme chacun le sait est patron des couteliers. Il y avait de nombreux monteurs de couteaux dans la commune. Saint Roch était invoqué contre les pestes et les épizooties du bétail.

Les vrais trésors de notre église, ce sont premièrement un superbe Christ en croix qui pourrait être du XVII^{ème} siècle (il provient de l'église Saint Pierre les Minimes de Clermont-Ferrand) et deux petites statues de marbre blanc se faisant face à l'entrée du chœur. L'une représente Saint Étienne de Grandmont (fondateur de l'ordre des grandmontains), l'autre est une vierge à l'enfant. Ces deux statues du XVII^{ème} siècle ont été cachées au village de La Gonie pendant la Révolution de 1789. Elles furent ensuite offertes à l'église de Sainte-Agathe.

Le maître autel est l'œuvre de Claustre, ébéniste de Saint-Amant-Roche-Savine. C'est un artiste renommé qui a œuvré dans les communes alentours : Escoutoux, Vologne-Ville, Arconsat...

Lors de vos visites à l'église de Sainte-Agathe, prenez le temps de regarder et d'admirer ces objets du culte qui sont, pour la plupart, de vraies œuvres d'art.

Michel SABLONNIÈRE – Président de l'Association « Les Amis de Sainte-Agathe »



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?



Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?



J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?



J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



**Pour toutes les questions juridiques, financières
ou techniques sur le logement et l'habitat,
le bon réflexe c'est l'ADIL !**

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

MOTS CACHÉS

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| K | Y | R | P | C | F | E | T | É | V | F | D | I | R |
| V | G | J | H | Y | A | H | V | G | M | G | F | L | A |
| B | E | O | O | N | B | M | B | L | A | K | I | L | G |
| P | Y | D | T | É | I | F | R | I | R | M | E | U | R |
| W | A | É | O | G | B | Z | A | S | T | U | X | M | I |
| B | N | N | V | É | L | C | N | E | H | N | P | I | C |
| R | I | E | O | T | I | I | D | V | U | I | O | N | U |
| O | M | I | L | I | O | M | O | I | R | C | S | A | L |
| C | A | G | T | Q | T | E | N | L | E | I | I | T | T |
| A | T | E | A | U | H | T | N | L | T | P | T | I | U |
| N | I | M | Ï | E | È | I | É | A | S | A | I | O | R |
| T | O | E | Q | Z | Q | È | E | G | X | L | O | N | E |
| E | N | N | U | K | U | R | C | E | Q | A | N | S | Z |
| U | S | T | E | C | E | E | P | A | N | N | E | A | U |

AGRICULTURE
 BIBLIOTHÈQUE
 CIMETIÈRE
 DÉNEIGEMENT
 ILLUMINATIONS
 MUNICIPAL
 PHOTOVOLTAÏQUE
 VILLAGE

ANIMATIONS
 BROCANTE
 CYNÉGÉTIQUE
 EXPOSITION
 MARTHURET
 PANNEAU
 RANDONNÉE
 ÉGLISE

“ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

| DATE | ÉVÈNEMENT | ORGANISATEUR | LIEU |
|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| 10 Février | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 02 Mars | Randonnée - Fougat avec repas | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 09 Mars | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 24 Mars | Théâtre en patois | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 13 Avril | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 11 Mai | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 25-26 Mai | L'Art au service de l'autisme | Les Amis des Bois Noirs | Château de Vaulx |
| 25 Mai | Pièce de théâtre | Commune | Salle des Fêtes |
| 01 Juin | Repas de la chasse | ACCA | Salle des Fêtes |
| 07 Juin | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 08 Juin | Randonnée de printemps avec repas | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 07 Juillet | Fête patronale - repas dansant | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 13 Juillet | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 10 Août | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 01 Septembre | Brocante / Vide-Greniers | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 07 Septembre | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 21 Septembre | Journées Européennes du Patrimoine | Commune & Les Amis de Sainte-Agathe | Église / Salle des Associations |
| 12 Octobre | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 19 Octobre | Randonnée d'automne | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 25 au 27 Octobre | Exposition «Art sur la Montagne» | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 09 Novembre | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |
| 08 Décembre | Repas et goûter de Noël | CASA et commune | Salle des Fêtes |
| 14 Décembre | Après-midi jeux | Collectif jeux | Salle des Associations |

Celles-sur-Durolle (secteur sud) : lieux-dits Begon, Cornillon, Lignières jeunes, Moulin Planche, Sannajust, Les Prades (côté Pouzet), Pouzet.

Chabreloche (secteur sud) : lieux-dits Le Lac, Les Issards, Chez Roche, Chez Grand Pierre, Gouttenoire, Chez Bigay, Le Pont de Gouttenoire.

Consignes de tri des bacs jaunes (tous les emballages)

► **Papiers, cartons, emballages en carton :** journaux, magazines, livres, briques, cartonnets, boîtes...



► **Tous les emballages en plastique :** flacons, bidons, bouteilles, tubes, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...



► **Tous les emballages en métal :** boîtes, conserves, aérosols, canettes métal, tubes, bouchons, capsules, couvercles...



Info tri :
04.73.53.93.08

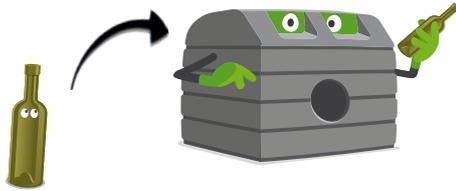
**DANS LE BAC
JAUNE EN
VRAC...**



Où déposer le verre ?

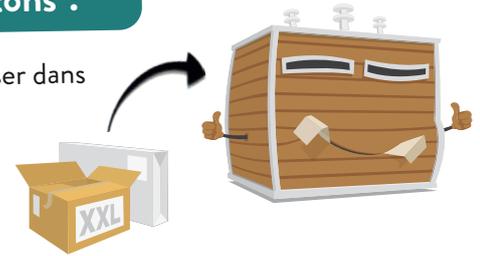
Merci de le déposer
dans les conteneurs.

**Interdit dans les
bacs.**



Et les gros cartons ?

Vous pouvez les déposer dans
les colonnes à cartons
réparties sur TDM
ou en déchèterie.



Que faire des déchets alimentaires ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, trier ses déchets alimentaires est une obligation réglementaire. **TDM met à disposition gratuitement 1 composteur par foyer.**
Commande sur www.valtom63.fr/module-composteurs/
Des composteurs collectifs sont en cours d'installation dans les quartiers et villages.



4 déchèteries réparties sur le territoire

Pour vos déchets volumineux, déchets verts, déchets dangereux, électriques, meubles, gravats, bois, plâtre, batteries... :

- Thiers (ZI de Matussière)
- Puy-Guillaume (ZI de l'Etang et de l'Ache)
- Courpière (ZI de Lagat)
- Saint-Rémy-sur-Durolle (300 route des Roses Trémières)

du lundi au samedi
9h15 - 12h / 13h30 - 17h15
(sauf juillet / août : 7h30-14h)



Et aussi...

- **Collecte des encombrants à domicile (service gratuit) :** dates et lieux prévus sur demande au 04.73.80.26.60*
- **Broyage des déchets de jardin à domicile (sur demande, service gratuit) :** 04.73.80.26.60* (*ACTYPOLES-Thiers)
- **Stop-pub :** pour l'obtenir, contactez votre Mairie ou le service déchets de TDM au 04.73.53.93.08



Calendrier des collectes des déchets 2024

Viscomtat • Ste-Agathe

Celles-sur-Durolle (sud) • Chabreloche (sud)



Consignes de tri au dos



Ordures ménagères (bac vert ou bordeaux) : le **MERCREDI**



Emballages recyclables (bac jaune) : **1 VENDREDI sur 2**

Rappel : merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et le rentrer une fois collecté.

| JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | |
|------------|----|------------|----|-----------|----|-----------|----|------------|----|------------|----|
| 1 L FÉRIÉ | | 1 J | | 1 V | | 1 L FÉRIÉ | 14 | 1 M FÉRIÉ | | 1 S | |
| 2 M | 01 | 2 V | | 2 S | | 2 M | | 2 J | | 2 D | |
| 3 M | | 3 S | | 3 D | | 3 M | | 3 V | | 3 L | 23 |
| 4 J | | 4 D | | 4 L | 10 | 4 J | | 4 S | | 4 M | |
| 5 V | | 5 L | 06 | 5 M | | 5 V | | 5 D | | 5 M | |
| 6 S | | 6 M | | 6 M | | 6 S | | 6 L | | 6 J | |
| 7 D | | 7 M | | 7 J | | 7 D | | 7 M | 19 | 7 V | |
| 8 L | 02 | 8 J | | 8 V | | 8 L | 15 | 8 M FÉRIÉ | | 8 S | |
| 9 M | | 9 V | | 9 S | | 9 M | | 9 J FÉRIÉ | | 9 D | |
| 10 M | | 10 S | | 10 D | | 10 M | | 10 V | | 10 L | 24 |
| 11 J | | 11 D | | 11 L | 11 | 11 J | | 11 S | | 11 M | |
| 12 V | | 12 L | | 12 M | | 12 V | | 12 D | | 12 M | |
| 13 S | | 13 M | 07 | 13 M | | 13 S | | 13 L | 20 | 13 J | |
| 14 D | | 14 M | | 14 J | | 14 D | | 14 M | | 14 V | |
| 15 L | 03 | 15 J | | 15 V | | 15 L | 16 | 15 M | | 15 S | |
| 16 M | | 16 V | | 16 S | | 16 M | | 16 J | | 16 D | |
| 17 M | | 17 S | | 17 D | | 17 M | | 17 V | | 17 L | 25 |
| 18 J | | 18 D | | 18 L | 12 | 18 J | | 18 S | | 18 M | |
| 19 V | | 19 L | | 19 M | | 19 V | | 19 D | | 19 M | |
| 20 S | | 20 M | 08 | 20 M | | 20 S | | 20 L FÉRIÉ | 21 | 20 J | |
| 21 D | | 21 M | | 21 J | | 21 D | | 21 M | | 21 V | |
| 22 L | 04 | 22 J | | 22 V | | 22 L | 17 | 22 M | | 22 S | |
| 23 M | | 23 V | | 23 S | | 23 M | | 23 J | | 23 D | |
| 24 M | | 24 S | | 24 D | | 24 M | | 24 V | | 24 L | 26 |
| 25 J | | 25 D | | 25 L | 13 | 25 J | | 25 S | | 25 M | |
| 26 V | | 26 L | | 26 M | | 26 V | | 26 D | | 26 M | |
| 27 S | | 27 M | 09 | 27 M | | 27 S | | 27 L | 22 | 27 J | |
| 28 D | | 28 M | | 28 J | | 28 D | | 28 M | | 28 V | |
| 29 L | 05 | 29 J | | 29 V | | 29 L | 18 | 29 M | | 29 S | |
| 30 M | | | | 30 S | | 30 M | | 30 J | | 30 D | |
| 31 M | | | | 31 D | | | | 31 V | | | |
| JUILLET | | AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DÉCEMBRE | |
| 1 L | 27 | 1 J | | 1 D | | 1 M | | 1 V FÉRIÉ | | 1 D | |
| 2 M | | 2 V | | 2 L | 36 | 2 M | | 2 S | | 2 L | 49 |
| 3 M | | 3 S | | 3 M | | 3 J | | 3 D | | 3 M | |
| 4 J | | 4 D | | 4 M | | 4 V | | 4 L | 45 | 4 M | |
| 5 V | | 5 L | 32 | 5 J | | 5 S | | 5 M | | 5 J | |
| 6 S | | 6 M | | 6 V | | 6 D | | 6 M | | 6 V | |
| 7 D | | 7 M | | 7 S | | 7 L | 41 | 7 J | | 7 S | |
| 8 L | 28 | 8 J | | 8 D | | 8 M | | 8 V | | 8 D | |
| 9 M | | 9 V | | 9 L | 37 | 9 M | | 9 S | | 9 L | 50 |
| 10 M | | 10 S | | 10 M | | 10 J | | 10 D | | 10 M | |
| 11 J | | 11 D | | 11 M | | 11 V | | 11 L FÉRIÉ | 46 | 11 M | |
| 12 V | | 12 L | 33 | 12 J | | 12 S | | 12 M | | 12 J | |
| 13 S | | 13 M | | 13 V | | 13 D | | 13 M | | 13 V | |
| 14 D FÉRIÉ | | 14 M | | 14 S | | 14 L | 42 | 14 J | | 14 S | |
| 15 L | 29 | 15 J FÉRIÉ | | 15 D | | 15 M | | 15 V | | 15 D | |
| 16 M | | 16 V | | 16 L | 38 | 16 M | | 16 S | | 16 L | 51 |
| 17 M | | 17 S | | 17 M | | 17 J | | 17 D | | 17 M | |
| 18 J | | 18 D | | 18 M | | 18 V | | 18 L | 47 | 18 M | |
| 19 V | | 19 L | 34 | 19 J | | 19 S | | 19 M | | 19 J | |
| 20 S | | 20 M | | 20 V | | 20 D | | 20 M | | 20 V | |
| 21 D | | 21 M | | 21 S | | 21 L | 43 | 21 J | | 21 S | |
| 22 L | 30 | 22 J | | 22 D | | 22 M | | 22 V | | 22 D | |
| 23 M | | 23 V | | 23 L | 39 | 23 M | | 23 S | | 23 L | 52 |
| 24 M | | 24 S | | 24 M | | 24 J | | 24 D | | 24 M | |
| 25 J | | 25 D | | 25 M | | 25 V | | 25 L | 48 | 25 M FÉRIÉ | |
| 26 V | | 26 L | 35 | 26 J | | 26 S | | 26 M | | 26 J | |
| 27 S | | 27 M | | 27 V | | 27 D | | 27 M | | 27 V | |
| 28 D | | 28 M | | 28 S | | 28 L | 44 | 28 J | | 28 S | |
| 29 L | 31 | 29 J | | 29 D | | 29 M | | 29 V | | 29 D | |
| 30 M | | 30 V | | 30 L | 40 | 30 M | | 30 S | | 30 L | |
| 31 M | | 31 S | | | | 31 J | | | | 31 M | |



Horaires de collecte de 5h à 20h. Règlement de collecte disponible sur www.cctdm.fr
 > Certains jours de collecte ayant lieu un jour férié sont rattrapés, suivez la flèche !
 > Plus d'infos ? Service déchets ménagers de TDM : 04 73 53 93 08 / accueil.dechets@cctdm.fr

LE POINT D'IMPRESION 04 73 53 48 97 - L'adresse : www.viscomtat.fr